

Audax 25-50-75 km à Saint-Gravé organisé par B.O. Rando Questembert



Photo J. Boone

Traversée de Rochefort-en-Terre élu
«Village préféré des français »
en 2016



SAMEDI 7 MAI 2022

DÉPART À 7H

Salle Jean de la Bouillerie

4, route de Saint-Martin

56220 Saint-Gravé



Marche Audax 25-50-75 km - 7 mai

La marche Audax est une épreuve de régularité et d'endurance effectuée en groupe à allure imposée, conduite et contrôlée par un ou des capitaines de route, régulant la vitesse du groupe, celle-ci est de 6 km/h de moyenne. Les participants sont tenus de respecter le code de la route ainsi que les instructions et consignes des organisateurs.. Si les participants ne sont pas licenciés dans un club de marche, présenter un certificat médical de non contre-indication à la marche d'endurance. Sinon l'inscription vaut déclaration de bonne santé. La BO Rando décline toute responsabilité contre tout incident pouvant survenir aux participants surestimant leurs capacités physiques.

Lieu de Départ :

Salle Jean de la Bouillerie - 4, route de Saint-Martin - 56220 Saint-Gravé

6h15 : Café d'accueil - Début des inscriptions

7h00 : Départ 75 - 50 - 25 km

12h30 : Départ 50 - 25 km

17h30 : Départ 25 km

**Dans le respect des règles sanitaires
en vigueur à la date du 7 mai 2022**

75 km : 27 € repas compris*

50 km : 12 € sans le repas - 21 € avec le repas*

25 km : 6 € - 15 € avec le repas*

(* à réserver obligatoirement avant le 30 avril)

Chèque à libeller à l'ordre de : Bogue d'Or Randonnée

**Coupon à retourner avant le 30 avril accompagné du règlement
à Patrick Lebourdais - 4, La Merlande - 56220 St-Gravé**

ou inscription par mail : patrick.lebourdais@yahoo.fr ou téléphone **06 35 96 26 41**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Club : _____ Date naissance _____

Tél : _____ E-mail : _____

J'effectue mon 1^{er} 25 km mon 1^{er} 50 km mon 1^{er} 75 km

**Un geste pour l'environnement : pour réduire au maximum les déchets plastiques,
nous ne fournissons plus de gobelets, alors apportez le vôtre !**

Chaque participant accepte que sa photo soit diffusée sur les documents de la FFRandonnée pour la promotion de l'activité.

Bâtons de marche interdits - Gilets fluos obligatoires - Lampe frontale conseillée.